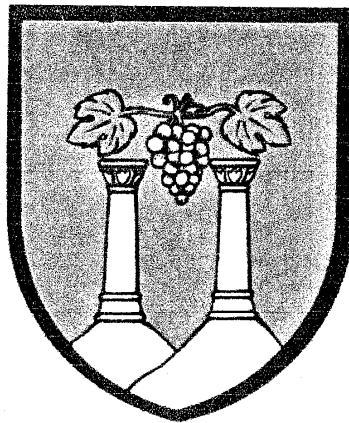


Procès-verbal du 21 juin 2011

Conseil Général

Féchy



Procès-verbal no 2

1. **Appel et ouverture**

La présidente, Carole Bettems, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

La présidente donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 45 personnes sont présentes, 15 excusées, 6 non excusées.

La Municipalité incorporé est présente. (M. Antoine Berger ayant démissionné au 31 janvier 2011).

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Selon demande de la Municipalité, les points 12 et 13 ont été intervertis et, suite à la réception d'un postulat, l'ordre du jour a été modifié comme suit : 12) propositions individuelles, 13) 1) Postulat Marc Morandi et consort 14) Communications de la Municipalité 12) Clôture de la séance. La présidente demande si un membre a des remarques concernant l'ordre du jour modifié. Tel n'est pas le cas, la présidente demande à l'assemblée d'accepter le présent ordre du jour comme présenté et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 1/2011, du 22 mars 2011**

La présidente demande si un membre a des remarques. Tel n'est pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Aucun courrier n'est parvenu au bureau du Conseil.

5. **Assermentation**

Il s'agit du dernier Conseil de la législature 2006-2011. Les prochaines assermentations auront lieu lors du conseil du 27 septembre 2011.

6. **Préavis no 3/2011 relatif à l'établissement d'une entente intercommunale entre les Communes de Allaman, Bougy-Villars et Féchy pour la mise à disposition de leur population d'une déchetterie pour les déchets urbains recyclables.**

- M. Jean-Daniel Stoky, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. Jean-Daniel Stoky en lit les conclusions et décisions.

- M. Jacques Pelichet, lit le rapport de la commission ad hoc.

La présidente donne la parole aux conseillers.

M. François Burnand souhaite connaître quelques détails concernant la convention...

M. Francis Liard, syndic : en son temps, les 3 communes s'étaient regroupées. Une convention avait été signée entre les 3 communes et M. Trottet. Mais c'est l'entente intercommunale qui va dorénavant traiter avec M. Trottet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote à main levée et le préavis no 3/2011 est accepté à l'unanimité.

7) Préavis municipal no 4/2011 concernant l'adaptation des indemnités et vacations de la Municipalité.

La présidente rappelle à l'assemblée que la commission ad hoc a déjà rapporté lors du précédent Conseil. La présidente demande si quelqu'un souhaite la re-lecture du rapport de commission ainsi que la lecture du préavis. Tel n'est pas le cas, la présidente passe la parole à la Municipalité.

-M. Francis Liard, syndic, demande si un membre a des remarques. M. Jean-Paul Gruaz ajoute qu'il y a une erreur sur le projet du préavis. Une inversion de chiffre, soit 450 au lieu de 540, cela a-t-il été modifié ? M. Jean-Paul Gruaz en a fait la remarque ? M. Francis Liard, syndic, ajoute que le montant a été modifié par rapport au budget du mois de décembre soit CHF 600.--. Aucune autre remarque n'est formulée, M. Francis Liard, syndic, lit les conclusions dudit préavis.

La présidente donne la parole à la COGEFIN.

M. Yvan Guillemin, lit le rapport de la Commission de Gestion-Finances (COGEFIN).

M. Bernard Genton : Les habitants de Féchy ont la chance d'avoir élu il y a 5 ans des municipaux compétents et connus. Nous ne pouvons que constater un niveau qui est plus que réjouissant. De plus, lors des dernières élections nous avons laissés sur la touche des personnalités tout aussi compétentes. M. Bernard Genton souhaite que les membres accueilleront favorablement ledit préavis et l'accepter.

La présidente passe au vote à main levée et le préavis no 4/2011 est accepté à la majorité 1 abstention.

8. Préavis municipal no 5/2011 relatif aux comptes communaux et au rapport de gestion.

La présidente passe la parole à M. Francis Liard, syndic. M. Francis Liard, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture dudit préavis, tel n'est pas le cas, M. Francis Liard, syndic, en lit les conclusions.

M. Mathieu Barbay lit le rapport de la Commission de Gestion-Finances (COGEFIN).

La présidente passe la parole aux membres. La parole n'étant pas demandée, la présidente demande aux membres de voter par main levée en 2 temps, 1) d'accepter les comptes communaux 2) d'accepter le rapport de gestion.

Le point 1) acceptation des comptes, ces derniers sont acceptés à la majorité, 1 abstention, et donne décharge à Mme Sylvie Favre, boursière.

Le point 2) accepter le rapport de gestion, ce dernier est accepté à l'unanimité.

La présidente précise, et selon intervention de M. Francis Liard, syndic, que les membres doivent encore se prononcer sur le rapport de la fiduciaire Lambelet.

Le rapport de la fiduciaire Lambelet et accepté à la majorité, 3 abstentions.

9) Préavis municipal no 6/2011 relatif au crédit de réalisation d'un collège intercommunal et d'une UAPE.

La présidente passe la parole à **Mme Katyla Labhard, municipale**, cette dernière demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard, municipale**, en lit les conclusions.

Mme Christine Kaesermann présidente de la commission permanente pour la réalisation d'un nouveau collège, lit le rapport de ladite commission.

M. Yvan Guillemin lit le rapport de la Commission de Gestion-Finances, COGEFIN.

La présidente passe la parole aux conseillers.

M. François Burnand : il a été spécifié qu'un prêt de CHF 4'800'000.— va être contracté pour le financement du collège, qu'elle en est la durée de principe ? Quelle en est le plan financier? **M. François Burnand** s'étonne que les communes avoisinantes ne se prononcent pas avec Féchy. **M. François Burnand** souhaite avoir plus de détails concernant les crédits.

M. Francis Liard, syndic : la scolarité n'a pas de prix. On ne peut vouloir tout rentabiliser. La durée du prêt est calculée par l'association --ASSAGIE sur 30 ans, ceci est tout à fait légal. Ceci ne veut pas dire que la commune va garder cette dette pendant toute cette période. Les communes de Bougy et Allaman ne prennent pas de décision. Ces dernières veulent d'abord savoir combien cela va coûter et rapporter. Féchy estime que le problème n'est pas là et qu'un collège est nécessaire. Les enfants ont besoin de classes, de locaux conformes. Le dossier a été déposé au niveau de l'ASSAGIE, certains locaux vont être loués par la suite. La Municipalité a encore quelques montants à calculer. Suite à cela, l'ASSAGIE va faire ses propres calculs et annoncer à la Commune le montant alloué, soit un certain montant par classe avec 3% d'intérêt. Cet intérêt est négociable selon les conditions de marché. Un montant pour l'entretien des classes sera également versé : nettoyage, eau, électricité, petites réparations. La première séance avec l'UAPE a lieu vendredi 24 juin. Une fois que tous les chiffres seront connus, Féchy contactera les communes de Bougy et Allaman pour présenter et signer les statuts. Si cela ne convient pas, Féchy se lancera seule dans l'aventure, mais il serait quand même préférable que Bougy et Allaman rejoignent Féchy afin de partager le gâteau.

M. François Burnand n'est pas opposé à la construction d'un collège, ce dernier a un grand respect pour tout le travail accompli par la commune et par les commissions. **M. François Burnand** se trouve insuffisamment informé pour prendre une décision favorable ainsi que de signer un chèque en blanc sans connaître les chiffres exacts.

Mme Christine Kaesermann. Ce projet, le Conseil général le vit depuis 11 ans. La pétition date du 30 juin 2000. Elle demandait, à l'époque, une réflexion sur Féchy. Nous ne pouvons pas toujours devoir compter sur les communes avoisinantes. La commission permanente pour le collège a toujours été au courant de tout ce qu'il se passe. La commune a toujours tenu au courant ladite commission. L'investissement est énorme, mais l'avenir d'une commune, c'est les enfants. Ici, ce soir, il y a beaucoup d'enfants jeunes et moins jeunes qui sont allés à l'école à Féchy. Le projet évite à nos chères petites têtes blondes de faire de longs trajets... **Mme Christine Kaesermann** incite les membres du Conseil à voter « OUI » au préavis.

Mme Katyla Labhard, municipale. La Commune sait déjà que 5 classes vont être louées par l'ASSAGIE. Le montant n'est pas connu, mais pour un bâtiment neuf ce dernier peut être de CHF 25'000.— annuel, auquel il faut rajouter l'appartement du concierge. **Mme Katyla Labhard** a eu un entretien téléphonique avec Monsieur Patrick Guex, Municipal à Allaman. Ce dernier précise : Allaman est toujours d'accord de se lancer dans l'aventure, mais ne souhaite financer que la partie classe, pas la partie appartement, parking et UAPE. Le détail des coûts n'est pas précisé, l'architecte ayant donné un montant global... Féchy a décidé de

prendre à sa charge le montant global des coûts ; emprunt et diminution des comptes de la Commune. Les discussions avec Bougy et Allaman seront certainement fructueuses suite au vote de ce soir.

M. Daniel Fischlin. En 2000, ce dernier est président du Conseil général et c'est lui qui reçoit la pétition de Mme Christine Kaesermann. Si M. Daniel Fischlin avait su, à l'époque, la durée des tractations, ce dernier aurait félicité Mme Ch. Kaesermann pour avoir tenu ainsi la distance. Gimel a un nouveau collège, Etoy également. M. Daniel Fischlin se souvient lorsqu'il était dentiste scolaire de la vétusté de certaines écoles. M. Daniel Fischlin s'adresse à M. François Burnand et lui indique que pour lui, l'éducation n'est pas un chèque, l'éducation c'est la seule chose qui n'est pas à vendre, ceci n'est pas un chèque en blanc. M. Daniel Fischlin va approuver de toutes ses forces ce projet, car c'est l'avenir de nos enfants. Toutes les Communes avoisinantes possèdent cet outil exceptionnel. Dans le passé, il y avait parfois jusqu'à 4 degrés scolaires dans la même classe. Pour toutes ces raisons M. Daniel Fischlin va voter « OUI » ce soir à ce préavis.

M. Michel Aguet : le début des travaux est prévu pour le 12 septembre après la Fête du Raisin. L'opposition de la famille Prod'hom au sujet de la distilleuse est-elle définitivement levée ? Dans le rapport de Mme Christine Kaesermann, cette dernière a stipulé que la construction du collège sera pensée en termes écologiques, de quoi s'agit-il ? Quelles en sont les termes exacts ?

M. Francis Liard, syndic : en réponse à la 2^{ème} question, c'est essentiellement au point de vue isolation thermique afin de consommer un minimum d'énergie... Concernant la 1^{ère} question l'Etat a levé les oppositions, celle de Mme Andrée Prod'hom et celle de M. Claude Prod'hom en date du 25 mai. Possibilité de recours éventuel jusqu'au 25 juin. Le PPA doit être approuvé et signé par le conseil d'état au plus tard le 25 août. Il a été programmé le 26 août à 11h00 de passer devant notaire avec M. Jacques Pelichet. Début des travaux, le 12 septembre 2011.

M. François Burnand aime les discussions et débats démocratiques. Le débat qui vient d'avoir lieu a pour objectif de faire évoluer les choses. M. François Burnand est d'accord que l'éducation n'a pas de prix et que ce n'est pas sur ce sujet que nous devons faire des économies. M. François Burnand annonce que le débat a fait évoluer sa décision, au lieu de s'opposer, il s'abstient.

La présidente demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote à main levée et le préavis no 6/2001 est accepté à la majorité 4 abstentions.

10. Préavis no 7/2011 relatif à l'équipement et à l'élargissement du chemin de Burnens

M. J.-D. Stoky municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, aucune demande n'étant formulée et **M. Jean-Daniel Stoky, municipal,** en lit le projet.

M. Richard Aguet, lit le rapport de la commission ad hoc.

M. Yvan Guillemain, lit le rapport de la Commission de Gestion-Finances (COGEFIN).

La présidente passe la parole aux conseillers.

M. Bernard Genton apporte une pointe d'humour au sujet du nom du chemin « *Burnens* » il demande au Conseil si cela est possible pour lui aussi de donner le nom du chemin de son jardin par son propre nom « *Le sentier Genton* »...

La parole n'étant plus demandée la présidente passe au vote à main levée et le préavis no 7/2011 est accepté à la majorité, 2 abstentions.

11. SIDERE – Election d'un membre suppléant

La **présidente** explique aux membres pourquoi le Conseil doit élire ce soir un membre suppléant. L'année prochaine le SIDEPE sera repris par le SIDERE. Actuellement 2 membres de la Municipalité font partie du comité. Il faut un membre suppléant pour une année pour faire le joint entre les 2 législatures. Au comité directeur il y a Mme Binia Ris, Municipale à Bougy-Villars. Cette dernière représente les communes de Bougy et de Féchy et est d'accord de poursuivre son mandat pour l'année à venir. Le président de la commission pour le SIDEPE est Monsieur Bernard Genton. La présidente propose à l'assemblée d'élire Monsieur Bernard Genton à ce poste pour une année également. Ce dernier connaît tout sur le sujet. Une personne hors de cette commission et qui vient à être nommée aurait beaucoup à apprendre pour juste une année. La **présidente** demande à M. Bernard Genton s'il est d'accord de prendre ce poste au sein du SIDERE.

M. Bernard Genton ne veut pas s'arrêter en si bon chemin et précise : « *la présidente me propose de faire le joint* » M. Bernard Genton en est quelque peu gêné. M. Bernard Genton voulait proposer une personne compétente, qui va faire partie du prochain conseil général, mais suite à l'entretien avec la présidente, avant le présent conseil, M. Bernard Genton accepte « *de faire le joint* ».

La **présidente** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée pour l'élection de M. Bernard Genton comme membre du SIDERE. M. Bernard Genton est élu membre suppléant du SIDERE à la majorité, 1 abstention.

12. Propositions individuelles

La **présidente** passe la parole aux conseillers.

M. Bernard Genton apporte quelques nouvelles des martinets. Leur nombre est largement supérieur par rapport aux moineaux qui « *squatent* » les nichoirs de l'Eglise. Il y a actuellement 8 couples reproducteurs.

M. François Burnand demande s'il est possible de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil l'élargissement de la route de la Pra. Ceci étant une suggestion pour la municipalité, à elle de voir quand cela peut être mis à l'ordre du jour.....

La **Municipalité** en prend note, elle va en répondre ultérieurement.

La **présidente** passe la parole aux conseillers, la parole n'étant plus demandée la présidente clôt le point 12) propositions individuelles.

12) 1) Postulat Marc Morandi et consort.

La **présidente**, passe la parole à Monsieur Marc Morandi pour la lecture dudit postulat.

La **présidente** cite l'article 52, mentionné lors de la lecture du postulat et passe la parole à la municipalité.

M. Francis Liard, syndic : la Municipalité prend note de ce postulat et va l'étudier.

La **présidente** demande à l'assemblée de passer au vote à main levée afin que la Municipalité prenne en considération ledit postulat.

Ledit postulat est pris en considération par l'assemblée à la majorité, 3 abstentions.

13) Communications de la Municipalité

La présidente passe la parole à M. Jean-Daniel Stoky municipal.

M. Jean-Daniel Stoky, municipal, rappelle à l'assemblée que l'année 2011 est l'année internationale de la forêt. La Municipalité va faire parvenir aux membres du Conseil un petit formulaire sur la forêt vaudoise. M. Jean-Daniel Stoky, municipal, souhaite aux membres du Conseil de pouvoir assister à un sujet traitant de la forêt ainsi que de la biodiversité et qui sera présenté par les gardes forestiers, lors du comptoir Suisse.

M. Francis Liard, syndic : nous voici au terme de cette législature, de mi-2006 à mi-2011. Le moment est venu de récapituler les principales décisions prises par votre Conseil, organe législatif de notre commune.

En 2006, l'arrêté d'imposition était de 70cts, en 2009, suite à la taxe sur les déchets, il est abaissé à 68cts et depuis 2010, avec la bascule de 6 points d'impôt en faveur du canton, il est à 62cts.

Le premier plafond d'endettement, nouveauté depuis cette législature, avait été fixé, pour notre commune, à Fr. 8'881'666.85 et doit être considéré comme une limite maximale dont les montants sont indicatifs car les projets, en cinq ans, peuvent être considérablement revus, modifiés ou différents.

Si pour 2007 le budget était de Fr. 4'206'602.--, il a évolué régulièrement pour dépasser les 5 mios en 2010 et 2011.

En 2009 la Municipalité établit le premier rapport de gestion qui accompagne les comptes annuels.

La diminution du nombre de districts et, par cela, notre rattachement au district de Morges a nécessité de modifier les associations régionales auxquelles nous étions rattachés.

En 2006, nouveaux statuts pour l'ARASMA, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne.

En 2008, adhésion à l'AJEMA, réseau pour l'Accueil de Jour des enfants Morges-Aubonne.

Ainsi qu'à l'ARCAM, Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges pour la promotion économique, la coordination de la mobilité, des transports et de l'aménagement du territoire.

Et en 2010, les statuts de la nouvelle association intercommunale scolaire ASSAGIE, qui regroupe 14 communes à ce jour et 13 communes dès le 1^{er} juillet prochain avec la fusion des communes d'Aubonne et de Pizy, ainsi que le règlement proposé par l'ARCAM pour le prélèvement des taxes de séjour et des taxes sur les résidences secondaires...

Au niveau communal, plusieurs règlements ont été adaptés au goût du jour :

Le règlement de police, qui datait de 1963

Le règlement pour l'évacuation et l'épuration des eaux

De nouveaux règlements ont vu le jour :

Pour la perception des émoluments en matière de contrôle des habitants et de police des constructions.

Pour la taxe sur les déchets, en collaboration avec les communes d'Allaman et de Bougy-Villars

Et aujourd'hui, l'entente intercommunale pour la gestion de la déchetterie.

En ce qui concerne les réalisations, au niveau des routes et canalisations, je citerais :

Le trottoir du Brez

Le chemin de l'Ancienne Poste

Le mur et les places de parc à la route du Pont

Le remplacement de la conduite d'eaux claires de la RC 30b entre le cimetière et l'ancienne porcherie

et, ce soir, l'équipement et l'élargissement du chemin de Burnens

Outre la réfection des chemins forestiers en 2010, notre propriété foncière s'est agrandie de 46'296 m² en 2009 et de 1'739 m² en 2011, pour une surface totale de 738'739 m².

En 2008, la Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable et l'engagement pour la réalisation d'un processus d'Agenda 21 était acceptée par votre Conseil.

Par contre, en 2006, la perception de l'indemnité liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture de l'électricité a été rejetée.

La Municipalité estime cela fort regrettable ; en effet, de nombreuses communes voisines affectent ces recettes au subventionnement pour leurs citoyens à l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables lors de la rénovation de leurs bâtiments.

Un nouveau véhicule à tout faire, pour nos employés communaux, a remplacé l'ancien, âgé de près de 20 ans.

Et nos projets d'envergure, oui, projets d'envergure puisque leur coût à tous les 2 dépasse largement le budget annuel du ménage communal :

- 1) Tout d'abord, notre projet de logements à loyers abordables sur l'ancienne parcelle de l'Hoirie Terrisse, avec :
 - a) l'acceptation du PPA au début 2007
 - b) l'achat du terrain au début 2008
 - c) le crédit pour le concours d'architecture en automne 2009
 - d) le crédit pour la rampe et l'achat de places dans le parking souterrain au début 2010
 - e) puis le crédit d'études en juin et le crédit de construction le 22 mars dernier
- Le chantier est en cours à notre satisfaction, une partie de la dalle sur le sous-sol a déjà été bétonnée.

2) Le collègue

- a) le crédit d'études pour l'établissement du PPA a été accordé en mars 2007
- b) les crédits pour le concours d'architectes en mars 2007 et 2009
- c) le crédit d'études voté en septembre 2010 a permis à votre assemblée de ce soir d'accorder le crédit de réalisation du collège, d'une UAPE, d'un appartement de conciergerie et d'un parking souterrain.

Le PPA devrait être approuvé d'ici au 25 août prochain, l'échange et l'acquisition de terrain avec Monsieur Jacques Pelichet formalisés d'ici au 10 septembre, ce qui permettra d'ouvrir el chantier à partir du 12 septembre pour une fin des travaux espérée pour la fin novembre 2012.

Voilà, j'arrive au terme du bilan de cette législature et, au nom de la Municipalité toute entière, je tiens à relever l'esprit constructif qui règne au sein de ce Conseil général et vous remercie pour votre confiance et votre collaboration.

Cinq ans, c'est aussi 51 préavis au Conseil général.

Je vous remercie aussi pour l'adaptation des indemnités et vacations de la Municipalité, acte de reconnaissance du travail de votre exécutif.

Je souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction aux nouveaux élus Carole Bettems et Marc Morandi dans l'exercice de leurs futures fonctions au sein de la Municipalité.

Et puis, bien sûr, s'il y a des arrivées, il y a aussi des départs.

Antoine Berger a quitté le collège municipal à fin janvier et Jean-Daniel Stoky va nous quitter dans une dizaine de jours.

M. Francis Liard, syndic, adresse quelques mots à l'encontre de J.-D. Stoky. Une page se tourne et je tiens à te remercier très chaleureusement, au nom de la Municipalité et de tous les citoyens de ta commune, oui ta commune, car tu étais le seul vrai Fezzolan, né à Féchy, qui a fait ses classes à Féchy et s'est marié à une Fezzolane en plus, oui le seul vrai Fezzolan pure souche à la Municipalité. Je tiens à te remercier pour ta disponibilité au service de ta commune pendant 13 ans et demi. Homme de terrain, vrai métronome dans les décomptes des vignolages ou dans la répartition des heures des employés. Homme de terrain aussi avec nos forêts, augmentation des surfaces, certification de nos bois, mise en place de notre future chênaie dès 2012, entretien des chemins forestiers, etc. Nos forêts, tu les as bichonnées. Merci Jean-Daniel. Que dire encore de l'Homme : précis, travailleur, avançant avec le pas sûr du montagnard, disponible sans compter, avec des idées arrêtées certes, difficiles à infléchir parfois, mais c'est aussi là la richesse d'un collège municipal. Une pensée aussi pour ton épouse, car notre engagement pour la commune nous éloigne de nos

foyers respectifs. Merci aussi pour ta loyauté et ton esprit de camaraderie. Jean-daniel, nous te souhaitons une bonne retraite, bien méritée, et nous avons le plaisir de te remettre un petit souvenir constitué de lecture sur la montagne, de deux bonnes bouteilles ainsi que d'un bon pour un weekend avec Catherine dans un hôtel de ton choix. Et pour Catherine, que j'invite à nous rejoindre, nos applaudissements fleuris.

Francis Liard, syndic : pour clore les communications de la Municipalité, nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau drapeau, réalisé à l'initiative de Jean-Daniel, drapeau qui permettra une plus belle présentation de nos couleurs. Mais je ne terminerai pas sans remercier Madame la Présidente, et ce ne fut pas facile au début de dire Madame la Présidente, pour les 2 ans passés au perchoir.

M. Jean-Daniel Stoky profite de l'interlude et remercie ses collègues municipaux pour les cadeaux. Les quelques années passées en tant que municipal ont été riches en expériences et en rencontres diverses. Il remercie également tous les citoyens pour la confiance accordée. Il souhaite à chacun de vivre également une expérience aussi enrichissante.

M. Francis Liard, syndic, remercie Mme Carole Bettems qui termine ici son dernier Conseil en tant que présidente.. Pour M. Francis Liard, syndic, ce ne fût pas facile de prononcer les mots : « *Mme la Présidente* ». Pour ces 2 années passées au perchoir, M. Francis Liard, syndic, et la Municipalité offrent à Mme Carole Bettems, présidente, un bouquet de fleurs.

M. Francis Liard, syndic, informe l'assemblée qu'à l'issue du Conseil une verrée sera offerte à tous les membres du Conseil ceci afin d'accueillir les 2 nouveaux municipaux et de dire un simple au revoir aux 2 anciens.

La présidente remercie la Municipalité pour le bouquet de fleurs et M. Francis Liard, syndic, pour le discours de fin de législature.

14. Clôture de la séance

Avant la clôture de la séance, la présidente, adresse quelques mots à l'assemblée. A la barre du bateau du Conseil général, ces 2 années furent enrichissantes. La date du 30 juin 2011 va signer pour la présidente la fin du voyage. La présidente souhaite à Mme Mireille Cardinaux d'avoir autant de plaisir à présider. La présidente remercie également le Bureau avec qui elle a vécu des moments de travail et d'amitié. La présidente souhaite bon vent au bureau ainsi qu'aux membres du Conseil qui l'ont soutenue durant ces 2 années. La présidente se réjouit de retrouver chacun et chacune en septembre pour de nouvelles aventures. La présidente souhaite à chacun de passer un très bel été sur terre ou sur mer.

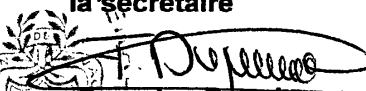
La présidente remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 21h50.

Pour le bureau :

la présidente

la secrétaire


Carole Bettems


Francine Dupuis

